

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 16 juillet 2020  
CO 049 DE

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 95  
Présents : 92  
Votants : 94

Etaient présents : Dominique BONNET (Président), Valérie DEPIERRE, Alain CHOULOT, Michel CETRE, Jean-Baptiste BAUD, Jean-François GAILLARD, Bernard LAUBIER, Véronique LAMBERT, Sylvie REGALDI, Jean-François CETRE, Clément FORET (Vice-Présidents), André VIONNET, Rémy VIENNET, Jean-Marie RENAUD, Yves LECOQ, Loïc PETIGNY, Cécile BRIOT GAIDIOZ, Gilles POULET, Catherine BUGADA, Valentin CHUARD, Martine PINGAT, Michel FRANCONY, Stéphane HENARD, Yves DECOTE, Sandrine TONNAIRE, Antoine MARCELIN, Serge MAIRE, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENAUX, Bénédicte LAMY, Denis MOREL, Denis DELBROUCQ, Laurent MASSON, Cristian COLIN, Hervé RIGAUD, Claude BERTHOD, Eric TOURNEUR, Audrey CARDOT, William GAVAT, Laurent PERRARD, Valérie PAQUIEZ, Bruno ROBERT, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel LANIESSE, Michel FEVRE, Damien CASTELLA, Roger GROS, François PERRIN, Alain GAVAT, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Jean DE BRISIS, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Florence BERODIER, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Sébastien JACQUES, Armande REYNAUD, Antoine SEIGLE-FERRAND, Catherine BAHL, Roland CHAILLON, Claude ROMANET, Jean-Luc BEAUPOIL, Guy TRONCHET, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marcelle GENIN, Françoise BOUILLET, Serge MARTINS, Catherine BOHEME, Michèle FLEURY, Mikael YANARDAG, Serge RIGOLET, Florence SUSSOT, Henri DORBON, Gérard ARNAUD, Dinand WESTERVELD, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Jeanne BOUDRY à Yves LECOQ, Jean-Pierre DUQUET à Sylvain BENETRUY, soit 2 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Florent PERRARD à Anne CHARLET, soit 2 pouvoirs détenus par des suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Colette BEAUD, Marylène JACQUOT BOISSON, Catherine GAUBERT, Martine JEUSSET, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés :

Etaient absents : Jean-Pierre DUQUET.

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste BAUD

Convocation faite le : 8 juillet 2020

**Objet : Charte de l'élu local.**

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil Communautaire immédiatement après l'élection du Président et des Vice-Présidents, le/la nouveau(elle) Président (e) doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le/La Président (e) doit remettre aux Délégués Communautaires une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Toutes ces dispositions sont d'autant plus importantes que certaines règles applicables aux élus locaux auront été modifiées par la loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » en fin d'année 2019.

Il est donné lecture de la charte de l'élu local.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la lecture de la charte de l'élu local.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que les  
Pour copie certifiée conforme à l'original  
Le Président

Dominique BONNET



Affiché le 27 juillet 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 27 juillet 2020